

L'An Deux Mille Vingt cinq, le vingt cinq mars à neuf heures trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale s'est réuni en présentiel et en visioconférence sous la présidence de Madame Gaëlle STRICOT, Présidente (pour l'ensemble des points sauf le point n°3) et de Monsieur Gérard PILLET, 1^{er} Vice-Président (pour le point n 3)

ETAIENT PRESENT(E)S OU REPRESENTE(E)S: Mmes Gaëlle STRICOT, Françoise MERRET, MM Lionel JOUNEAU (avec le pouvoir de Pierrick LELIEVRE), Gérard PILLET (avec le pouvoir de Yves BLEUNVEN), Alban MOQUET, Freddy JAHIER.

ETAIENT PRESENT(E)S OU REPRESENTE(E)S EN VISIOCONFERENCE : Mmes Nadine LE GOFF-CARNEC, Nathalie LE LUHERNE, Christine PENHOUE, Sylvie MORVANT suppléante de Sylvie SCULO, Nadine LE BOEDEC, Rozenn GUEGAN, MM Dominique LE NINIVEN (avec le pouvoir de Anne-Marie JEGO), Jacques MIKUSINSKI, Bernard RYO, Didier GUILLOTIN suppléant de Noël PAUL (jusqu'à 10.30), Patrick LE GUENNEC suppléant de Philippe JESTIN, Michel JALU.

ETAIT PRESENT EN VISIO SANS VOIX DELIBERATIVE : M. Michel LE LANN suppléant de Nadine LE BOEDEC.

ETAIT PRESENTE SANS VOIX DELIBERATIVE : Mme Gaëlle STRICOT (Pour le point n 3)

ETAIENT ABSENT(E)S ET EXCUSE(E)S : Mmes Laurence DUMAS suppléante de Pascal PUISAY, Pascale GILLET, Claudine PELTIER, Nathalie IAFRATE suppléante de Jean-Louis LE MASLE, Anne LE HENANFF, MM Alain LAYEC suppléant de Yves BLEUNVEN, Fabrice VELY suppléant de Anne-Marie JEGO, Pascal PUISAY, Jean GUILLOT, Patrick BEILLON suppléant de Jean GUILLOT, Jean-Louis LE MASLE, Jean-Michel BONHOMME, Philippe LE RAY, Ronan LOAS suppléant de Pierrick LELIEVRE, Daniel MARTIN suppléant de Pascale GILLET, Franck VALLEIN suppléant de Jean-Michel BONHOMME, Raymond HOUEIX suppléant de Claudine PELTIER, René LE MOULLEC suppléant de Philippe LE RAY, Fabien LE GUERNEVE suppléant de Anne LE HENANFF, Pascal LE LIBOUX, Mohamed AZGAG suppléant de Pascal LE LIBOUX

ETAIENT EGALEMENT PRESENT-E-S: M. Gildas LE BRIS Comptable du service de gestion Comptable de VANNES et Madame Nadine de VETTOR, Conseillère aux décideurs locaux, DDFIP 56.

Ont été adoptées les délibérations à caractère réglementaire suivantes :

DELIBERATION N°2025-17 : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2024

Sur proposition de la Présidente, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, et après en avoir délibéré, décide d' :

- *Adopter le compte de gestion 2024, en tenant compte des ajustements mentionnés ci-dessus, conformément aux exigences de la nomenclature comptable M57,*
- *Accorder à la Présidente tous pouvoirs nécessaires pour signer les pièces s'y rapportant, incluant notamment la signature électronique du présent compte de gestion.*

DELIBERATION N°2025- 18 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF

Madame Gaëlle STRICOT s'étant retirée, Monsieur Gérard PILLET, 1^{er} Vice-Président propose d'adopter le compte administratif 2024.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, et après en avoir délibéré, décide d' :

- *Approuver et d'adopter le compte administratif 2024 en tenant compte des ajustements mentionnés au bordereau précédent relatif à l'adoption du compte de gestion 2024,*
- *Accorder à la Présidente tous pouvoirs nécessaires pour signer les pièces s'y rapportant.*

DELIBERATION N°2025- 19 : BUDGET 2025- AFFECTATION DU RESULTAT

Au regard des besoins recensés et sur proposition de la Présidente, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d' :

- *Approuver l'affectation du résultat de clôture de l'exercice 2024 au budget primitif 2025, tels que présentés au présent rapport,*
- *Inscrire, à l'article 1068 "affectation en investissement", la somme de 0 €.*

DELIBERATION N°2025- 20 : COTISATIONS ET SUBVENTIONS 2025

Sur proposition de la Présidente, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, et après en avoir délibéré, décide de/ d' :

- *Adopter les subventions telles que présentées,*
- *Préciser que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2025.*

DELIBERATION N°2025- 21 : PROVISIONS POUR INDEMNISATION DES JOURS COMPTE EPARGNE TEMPS

Sur proposition de la Présidente, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, et après en avoir délibéré, décide de/d' :

- *Mettre à jour le stock des jours « compte-épargne-temps » (CET) « indemnissables » au titre de 2025, en ajustant la provision existante au compte 6815 pour un montant de 1 654 €,*
- *Indiquer que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2025 conformément aux modalités ci-dessus exposées,*
- *Accorder tous pouvoirs à la Présidente pour signer les pièces s'y rapportant.*

DELIBERATION N°2025-22 : PROVISIONS POUR RISQUE CONTENTIEUX

Sur proposition de la Présidente, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, et après en avoir délibéré, décide d' :

- *Abonder la provision à hauteur de 20 000 € pour risque contentieux au titre de l'exercice 2025,*
- *Conférer tout pouvoir à la Présidente pour signer les pièces s'y rapportant,*
- *Préciser que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2025.*

DELIBERATION N°2025-23 : FONGIBILITE DES CREDITS

Sur proposition de la Présidente, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, et après en avoir délibéré, décide de/d' :

- *Réaffirmer expressément ce principe pour le budget primitif 2025,*
- *Accorder tous pouvoirs à la Présidente pour signer les pièces s'y rapportant.*

DELIBERATION N°2025-24 : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2025

Après une présentation détaillée des différents éléments constitutifs du projet de budget 2025 de l'Etablissement,

Sur proposition de la Présidente, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, et après en avoir délibéré, décide d' :

- *Approuver et adopter le budget primitif 2025.*

DELIBERATION N°2025-27 : COOPERATION REGIONALE- RECOURS A UN AMO POUR REDEFINIR LES AMBITIONS DE L'OBSERVATOIRE REGIONAL

Sur proposition de la Présidente, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, et après en avoir délibéré, décide de:

- *Recourir à un AMO pour la définition des futures ambitions de l'observatoire régional de l'emploi porté par les CDG bretons,*
- *Donner mandat au CDG 22 pour conduire cette consultation,*
- *Partager les coûts de l'AMO entre les 4 CDG à parts égales.*

DELIBERATION N°2025-28 : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES INTER CENTRES DE GESTION BRETONS RELATIF A LA FOURNITURE D'UN SYSTEME DE VOTE ELECTRONIQUE POUR LES ELECTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2026

Sur proposition de la Présidente, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, et après en avoir délibéré, décide de/d' :

- *La constitution d'un groupement de commande inter CDG bretons concernant la fourniture d'un système de vote électronique pour les élections du conseil d'administration, ainsi que pour les élections professionnelles, dont les scrutins auront lieu en 2026,*
- *L'adhésion du CDG 56 au groupement de commande,*
- *La désignation du CDG 29 comme coordonnateur du groupement,*
- *La signature de la convention de groupement et ses éventuels avenants par la Présidente, telle que présentée,*
- *La signature du marché à intervenir par le CDG 29 en tant que coordonnateur du groupement mandaté par les membres.*

DELIBERATION N°2025-29 : RENOUVELLEMENT DE LA COOPERATION REGIONALE ENTRE LA DELEGATION REGIONALE DU CNFPT ET LES CDG BRETONS

Sur proposition de la Présidente, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, et après en avoir délibéré, décide de/d' :

- *Reconduire dans les mêmes termes la convention telle que présentée pour une durée de 3 ans,*
- *Autoriser la Présidente à signer les documents afférents et tout éventuel avenant qui ne comporterait pas de clauses substantielles, sans quoi une nouvelle délibération serait nécessaire.*

DELIBERATION N°2025-30 : APPROBATION DU RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE ANNEXE AU BUDGET PRIMITIF 2025

Sur proposition de la Présidente, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, et après en avoir délibéré, décide d' :

- *Approuver le rapport sur la situation en matière de développement durable du Centre de Gestion, annexé au Budget Primitif 2025.*

DELIBERATION N°2025-31 : ACTUALISATION DU GUIDE INTERNE DE LA COMMANDE PUBLIQUE ACTUALISE AU 31 JANVIER 2025

Sur proposition de la Présidente, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, et après en avoir délibéré, décide d' :

- *Adopter le guide interne de la commande publique applicable aux achats effectués par l'Etablissement.*

DELIBERATION N°2025-33 : PLAN DE FORMATION 2025

Sur proposition de la Présidente, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, et après en avoir délibéré, décide de/d' :

- *Adopter le plan de formation 2025 tel que présenté ;*
- *Préciser que les crédits nécessaires figurent au budget 2025.*

DELIBERATION N°2025-36 : PATT – REGION BRETAGNE- CONVENTION DE COOPERATION DES CENTRES DE GESTION BRETONS POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES PARCOURS PROFESSIONNELS DES AGENTS

Sur proposition de la Présidente, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, et après en avoir délibéré, décide d' :

- *Approuver ladite convention et d'autoriser la Présidente à la signer, ainsi que tout document y afférent.*

DELIBERATION N°2025-38 : ADOPTION DU BILAN FINANCIER ET DU COUT LAUREAT DU CONCOURS DE TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2 EME CLASSE 2024

Sur proposition de la Présidente, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, et après en avoir délibéré, décide de/d' :

- *Constater le bilan financier du concours de technicien principal territorial de 2ème classe 2024 à 165 580 € dont 141 556 € revenant à la charge du budget annexe interrégional,*
- *Adopter le coût lauréat à 616 € à facturer aux CDG coordonnateurs hors Grand Ouest.*